

Premier congrès indo-français de médecine légale

La Faculté de droit en collaboration avec la Faculté de médecine de l'Université Claude Bernard Lyon 1 a participé au premier congrès indo-français de médecine légale.



Le Doyen Marmoz avait répondu favorablement à une sollicitation de la Faculté de médecine consistant à faire intervenir des enseignants-chercheurs de la Faculté de droit au **premier congrès international indo-français de de médecine légale**.

Cette manifestation s'est tenue les **23 et 24 novembre 2017** à l'**Université Manipal de Mangalore**. Les professeurs Olivier Gout et Guillaume Rousset y ont présenté les **règles françaises de la responsabilité médicale et le phénomène de judiciarisation de la médecine**.

Mise à jour : 12 décembre 2017